



Demander un licenciement ou une rupture conventionnée

Par **toxjamescook**, le **21/01/2010** à **23:28**

Bonjour,rnrnActuellement cadre salarié dans une société je souhaiterais avoir un licenciement.rnEffectivement cela fait bientôt deux ans que je suis dans cette société et malheureusement ils n'ont jamais respecté leurs promesses (orales) et je subis un harcèlement moral.rnEst il possible d'obtenir un licenciement s'il ne respecte pas la convention étant donné que sur ma fiche de paye :rn- la date de paie est fausse rn-le nombre heure est basé sur 35 heures/semaines alors qu'on n'en effectue un minimum de 40 h sans compensation ni RTT.rn- Aucun Qualification-Coefficient n'est précisé vis a vis de la convention collective (Syntec).rnrnJ'ai également entendu parler de la Rupture conventionnelle. rnEst ce que je pourrais prétendre aux mêmes droits qu'un licenciementrnrnMerci de vos réponsesrnrnCordialement,rnrnYann

Par **Visiteur**, le **24/01/2010** à **08:22**

bonjour,rnrn[citation]- la date de paie est fausse [/citation]rne je suppose qu'il est inscrit paiement le 30 ou 31 ?? et que vous êtes payé en début de mois.. ce n'est pas très important... rnrn[citation]le nombre heure est basé sur 35 heures/semaines alors qu'on n'en effectue un minimum de 40 h sans compensation ni RTT. [/citation]rnrnlà c'est normal, la durée légale du travail est de 35 heures par semaine soit 151 h 67 par mois..rnrnce qui n'est pas normal.. c'est que vous ne soyez pas payé pour les heures sup.. (ou rtt)rnrn[citation]J'ai également entendu parler de la Rupture conventionnelle.rnEst ce que je pourrais prétendre aux mêmes droits qu'un licenciement [/citation]rnrnoui c'est fait pour ça.... vous touchez une indemnité de rupture égale à l'indemnité de licenciement.. mais pour faire une rupture

conventionnelle il faut que les 2 parties soient d'accord.

Par **sandrine**, le **03/02/2010 à 21:49**

je subis un harcèlement moral au travail.je suis actuellement en arret maladie .ma patronne ne veux pas me licencier.j ai entendu parler de la rupture conventionnelle .je voudrais des explications .merci

Par **Visiteur**, le **05/02/2010 à 17:14**

pour sandrinernr<http://pme.service-public.fr/actualites/breves/rupture-conventionnelle-du-cdi.html>rnaprès lecture si vous avez des questions, pas de problème....

Par **ninik**, le **07/03/2013 à 17:50**

J'ai des problèmes de santé, j'ai un contrat aidé cae/cui jusqu'au 15 Juin 2013, est il possible de faire une rupture anticipée et comment faut il faire. Avons nous des droits aux allocations chômage.